

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 avril 2014 à 20 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absent excusé : Mr JACQUEMET ayant donné procuration à Mme VIGNON.

Secrétaire de séance: Mme Nathalie RIGHETTI.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Forme les commissions communales, puis élit les délégués qui seront amenés à siéger aux divers syndicats ou commissions.

Décide de déléguer le droit de préemption urbain à Monsieur le Maire pour instruire et signer toutes les déclarations d'intention d'aliéner sur l'ensemble des zones UA, NA, UX, et NAX.
Il est à noter que Monsieur Dominique TURC, Maire, quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote pour cette question.

Autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer toutes les demandes d'autorisation du sol concernant la commune, CU, PC, DP, PD, RU.
Il est à noter que Monsieur Dominique TURC, Maire, quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote pour cette question.

Fixe le montant des indemnités de fonction alloué à Monsieur le Maire et aux Adjoints.

Suite à une consultation, **retient** l'entreprise EUROVIA ALPES pour réaliser les travaux de voirie de la route de la Crozette, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché.

Le coût des travaux HT s'élève à 86.501,45 €, soit 103.801,74 € TTC.

Accepte le marché de maîtrise d'œuvre du Cabinet PRUNIAUX – GUILLIER pour les travaux de voirie de la Crozette. Le montant des honoraires s'élèvent à 6.192,00 € TTC.

Confie au Cabinet Bac Conseils de Fontaines sur Saône, une mission d'assistance pour le suivi des délégations des services publics de l'eau et de l'assainissement. Celle-ci s'effectuerait sur une durée de trois ans, soit pour les années 2014-2015 et 2016. Le coût annuel est fixé pour l'année 2014 à la somme de 3.660,00 € TTC.

Forme le bureau en vue des élections européennes du 25 mai prochain.

Séance levée à 23 heures.

Le Maire,
Dominique TURC